

Département de la Moselle

Arrondissement de
Metz-Campagne

COMMUNE DU BAN-SAINT-MARTIN

Nombre de Conseillers élus :
27

**Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en fonction :
27

Séance du mardi 16 février 2021 à 20H

Conseillers présents :
21

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER

Quorum : 14
Votants : 25

Etaient présents :

Mesdames Sylvie DIEDRICH, Joy HENDRIX, Danièle BEHR, Marie-José HENNEQUIN, Audrey GAUCHE, Marie-Hélène JARRIER, Claire BILBAULT, Julie FOULONT, Isabelle WEINSBERG, Anita FREYERMUTH,

Messieurs Henri HASSER, Michel BRANDEBOURGER, Alain ARRIAT, Patrick SIMEAU, Geoffroy HAGUENAUER, Bernard ADAM, Pierre KEHRER, Patrick SCHARF, Jean MATHIS, Frédéric GRILLIER, Gérard VINCENT

Procurations : M. WAGNER à M. HASSER, Mme EBEL à M. BRANDEBOURGER, M. CAGNARD à M. ADAM, Mme SPRENGER à M. GRILLIER

Excusés : Mme SPANIER, M. JACQUEMIN,

Secrétaire de séance : M. Michel BRANDEBOURGER

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 08 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Organisation du Conseil Municipal en visioconférence

L'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales afin de faire face à l'épidémie de Covid 19, permet aux maires, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, de décider que la réunion du conseil municipal se tient par visioconférence ou à défaut, par audioconférence.

Lors de la première réunion organisée à distance, le conseil municipal doit déterminer par délibération, les modalités d'identification des participants, d'enregistrements et de conservation des débats, ainsi que les modalités de scrutin.

Aussi, et compte-tenu de la situation sanitaire tendue en Moselle,
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider les modalités suivantes :

- L'outil Microsoft Teams sera utilisé pour l'organisation de la réunion du Conseil Municipal en visioconférence. Le mode d'accès se fera par lien URL envoyé sur les messageries des élus.

- Chaque participant en visioconférence Teams sera identifié par son prénom et son nom confirmé par l'appel nominal réalisé en début de séance.
- La réunion du conseil municipal sera diffusée en direct et en simultanée sur la page Facebook de la commune,
- L'enregistrement de la réunion sur support vidéo et format audio sera conservé.
- Lors de cette réunion, le vote de la présente délibération ainsi que le vote des délibérations suivantes auront lieu par appel nominal,
- Le procès-verbal de la réunion reprendra notamment, sous forme synthétique, les noms des membres présents, absents, excusés ou non, le nom des élus ayant donné procuration avec indication du mandataire (étant précisé que chaque élu peut être détenteur de deux procurations de vote), un résumé des débats et les résultats des votes

A la remarque de M. Scharff sur la diffusion par le biais de Facebook, il est répondu que le principe de la visioconférence induit nécessairement une diffusion publique de la séance.

L'utilisation de cet outil s'est avérée le moyen le plus aisé à mettre en œuvre.

Débat d'orientations budgétaires

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les orientations budgétaires pour 2020 sont présentées aux élus du Conseil Municipal qui ont pu s'exprimer.

Au préalable, M. Brandebourger adresse ses remerciements à M. Grillier qui a apporté son expertise pour la préparation du futur budget.

Il énonce les prévisions budgétaires nationales et les conséquences pour les collectivités : un niveau de ressources similaire à 2020.

Puis, il présente la situation financière de la commune et les orientations budgétaires en fonctionnement et en investissement (document transmis + power point diffusé)

Succinctement, en fonctionnement :

- les dépenses réelles ont diminué de 20,3% : baisse des achats de prestation pour la cantine due au confinement et fin de la location des Algeco pour l'US BSM.
- les recettes liées au périscolaire chutent de près de 30%, la signature d'un bail emphytéotique pour la maison de retraite a généré une recette, exceptionnelle, de 175 000€.

En investissement :

- les dépenses se sont concentrées sur l'installation d'un nouveau club house au complexe sportif, la rénovation de l'annexe Verlaine (2eme tranche), la mise en place de caméras de vidéosurveillance, le remplacement de candélabres, la première tranche de l'installation du chauffage urbain, et des achats divers pour les écoles et les services techniques.
- les recettes s'élèvent à 349 544€ dont 45% d'autofinancement, 32% de FCTVA, 32% d'amortissements et 21% de taxes d'aménagement

La dette s'élève à 373€ / habitant, alors que la moyenne est de 771€ pour les villes de même strate. La capacité de désendettement est de 2,53 années.

Le choix est fait, depuis quelques années, de préserver les capacités d'emprunter en utilisant l'autofinancement.

M. Grillier fait une analyse de ces grands chapitres :

En dépenses :

- la masse salariale représente 61% des dépenses. L'enveloppe s'avère bien maîtrisée alors que les contrats des animateurs périscolaires ont été maintenus pendant le confinement et d'autres ont même été signés en raison des protocoles sanitaires mis en œuvre.
- les autres charges (32%) : fournitures, dépenses d'entretien mais aussi énergies. Le passage au chauffage urbain aura un impact positif à l'avenir. La ligne fêtes et cérémonies a bien évidemment chuté l'an dernier.
- les intérêts d'emprunts (3%) : en baisse constante – 3 emprunts contractés dont le dernier en 2016 pour le gymnase
- les dotations aux amortissements (4%) : peu importantes, c'est un poste à surveiller car cela démontre, a contrario, que le parc mobilier est vieillissant.

En recettes :

62% proviennent des taxes et impôts

23% de dotations

Le solde (15%) provient principalement des recettes périscolaires et des derniers loyers de la maison de retraite.

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne possède pas de revenus fonciers : ni chasses, ni forêts. Cette situation est minoritaire au sein de l'agglomération.

En conclusion, la commune peut se prévaloir d'une bonne santé financière qui lui permet d'engager son autofinancement sans recourir à l'emprunt.

Néanmoins, ces recettes sont exceptionnelles cette année (signature du BEA avec la Fondation Bompard) et ne sont pas extensibles puisque principalement tributaires des impôts.

Les orientations pour 2021 :

- en fonctionnement :

Maintien des taux d'imposition, encadrement des hausses de charges du personnel (mais impact à craindre lié aux exigences sanitaires et d'une nouvelle prime de fin de contrat à verser pour les non-titulaires), encadrement des charges à caractère général, recherche dynamique de subventions

- en investissement :

Il s'agira principalement de la 2ème tranche du chauffage urbain, de la dernière phase de l'annexe Verlaine, d'un diagnostic pour une rénovation de l'école M. Pagnol et du changement des fenêtres côté nord, d'un aménagement de la cour P. Verlaine et de jeux à l'école La Pépinière, de travaux en mairie et de voirie

Il n'y aura pas de recours à l'emprunt cette année.

M. Grillier reprend la parole pour présenter les projections financières sur les 3 ans à venir avec les grandes enveloppes par thématique.

Les conclusions de cette présentation :

- Une année 2020 fortement impactée par la crise sanitaire
- Un excédent de fonctionnement anormalement élevé
- Un ralentissement des investissements en 2020
- Un budget 2021 dans la continuité des précédents

- Une incertitude sur l'impact de la covid en 2021
- Une rigueur et une prudence toujours de mise
- Une attention accrue par rapport aux plans pluriannuels

Monsieur le Maire demande qui souhaite prendre la parole et ouvre le débat.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021.

Commissions municipales : élection de membres supplémentaires

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'élire :

- Mme Audrey GAUCHE pour intégrer la Commission Scolarité et vie sportive
- Mme Julie FOULONT pour intégrer la Commission Solidarité et rythmes de vie

Écoles Pagnol et Verlaine : autorisation d'investissement pour études

Sur la base de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'ouverture de crédits d'investissements anticipés pour :

- des maitrisés d'œuvre :

* troisième et dernière phase des travaux de l'école P. Verlaine

* changement de fenêtres en bois à l'école M. Pagnol

* réfection des sanitaires publics de la mairie ainsi que la pose d'une cloison dans le couloir menant à la partie administrative et au bureau du Maire

- le relevé de l'existant et diagnostic avant rénovation de l'école M. Pagnol

Le montant sera inscrit à l'article 2031 frais d'études de l'opération n°9703 travaux dans bâtiments du budget principal de la ville pour la somme totale de 28 200 €.

Pour répondre aux interrogations de Mme Bilbault, il s'agit, pour ce qui concerne les travaux liés à des études, d'estimations.

La maîtrise d'œuvre effectuera certes le suivi des travaux mais elle s'occupe également de réaliser, en amont, les dossiers techniques et de consulter les entreprises ; ingénierie dont la commune ne dispose pas.

Le cabinet envisagé a donné toute satisfaction lors du suivi des travaux réalisés à l'école P. Verlaine.

Rythmes scolaires sur 4 jours : renouvellement

L'organisation du temps scolaire sur quatre jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est rendue possible depuis septembre 2017, par dérogation au cadre général de quatre jours et demi.

Vu sa délibération du 20 février 2018 décidant ce passage aux 4 jours,

Considérant qu'il convient de renouveler cette organisation auprès de l'Inspection d'académie pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée de septembre 2021,

Vu les décisions positives des 4 conseils d'école,

Le Conseil Municipal demande, à l'unanimité, à titre dérogatoire, le renouvellement pour une période de 3 ans de l'organisation des enseignements répartis sur 4 jours hebdomadaires.

Groupement de commande Metz Métropole : chenilles processionnaires

Vu la proposition de Metz Métropole d'un marché public sur la lutte contre les chenilles processionnaires,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise la participation de la commune aux groupements de commandes permanents à la carte instaurés par Metz Métropole, ouverts aux communes de la métropole et aux organismes associés intéressés par la démarche, dans les domaines d'achats suivants :

N°46 - réalisation de traitements contre les chenilles processionnaires

- accepte que Metz Métropole soit désignée comme coordonnateur des groupements ainsi formés.

- décide que la Commission d'Appel d'Offres de Metz Métropole soit la Commission d'Appel d'Offres des groupements de commandes.

- approuve pour les besoins propres aux membres des groupements, les termes de la convention constitutive des groupements de commandes annexée à la délibération.

Metz Métropole : désignation d'un représentant à la CLECT

La commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T) de Metz Métropole a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la métropole.

Hormis Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy, chaque commune dispose d'un membre au sein de cette instance.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Michel BRANDEBOURGER comme représentant de la commune à la C.L.E.C.T de Metz Métropole.

Personnel : création de postes

Pour mettre en adéquation le grade des agents avec leurs fonctions, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer 2 postes (sans embauche) :

- un poste d'adjoint administratif principal 1ere classe.
- un poste d'ATSEM principal 2eme classe

Décisions du Maire et informations

- * Marché public : acceptation de l'offre UEM pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et la fourniture de services associés
- * Contrat avec la société UEM – entretien des installations du pont de Verdun
- * Régie de recettes du service Jeunesse – intégration du paiement en ligne
- * Contrat avec la société QUONEX ALSATEL – maintenance de la téléphonie de la mairie
- * Contrat avec Omnibus - mise en œuvre des « ateliers du ban »
- * Contrat avec YZ consulting et formation - projet « mobiliser et réussir ensemble »
- * Encaissement d'un chèque de 1869€90 - réparations sur une tondeuse
- * Contrat avec la société UEM – maintenance de l'éclairage public

- * Travail de Metz Métropole sur des trames noires : projet d'extinction de l'éclairage public de 23H à 05H du matin
- * Associations locales : Monsieur le Maire précise que la mairie est à l'écoute de leurs préoccupations et qu'elle s'adaptera si besoin.

La séance est levée à 21H45